

L'an deux mil huit, le neuf mai, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, ANQUETIL Stéphanie, BARBE Eric, BARRUET-ULRICH Line, DESVAGES Gérard, DUPONT Claude, FOUQUES Jacques, GRANDIN Bénédicte, LACHÈVRE Jean-Pierre, LAVARDE Patrick, LEJEUNE Marie-Henriette, LEPOIVRE Jean-Ghislain, LEROND Maurice, ROUÉ Georges, THIBERGE Pascal

Le Conseil a choisi Eric BARBE comme secrétaire de la séance.

### **Programme de protection contre l'érosion littorale**

M. LAVARDE présente le rapport de la commission environnement qui a examiné ce dossier lors de sa réunion du 2 mai.

Après analyse et évaluation du programme d'épis Stabiilage réalisé au cours des années 2005, 2006 et 2007, la commission propose de poursuivre l'implantation de Stabiilage sur les 530 mètres de littoral restant à protéger entre les ouvrages situés à l'Est de la brèche de la Valette et celui qui est implanté à la limite Est de Graye face à la Croix de Lorraine.

Au vu des éléments communiqués par P. LAVARDE et G. ROUE, le conseil décide à l'unanimité de réaliser un programme de 4 ouvrages de 55 mètres pour capter les sédiments en haut de plage, afin de retenir le sable transitant plus au large.

Pour des raisons liées à l'attribution des subventions, la réalisation se fera en deux phases : à l'automne 2008, et au début 2009.

Le coût total est de 212 300 € HT (plus 41 610 € de TVA à préfinancer). Un accord a déjà été obtenu du Conseil général pour une subvention de 44 775 € en 2008 (50 % de 89 550 € HT, montant inférieur au coût de la phase 1). Le solde de la subvention devrait être attribué dès janvier 2009, et une autorisation a été donnée par le Conseil général de commencer les travaux en 2008 si nécessaire. Toutefois pour des raisons de prudence, il paraît préférable d'avoir notification de la subvention avant de réaliser la phase 2 (le marché devra donc avoir une tranche ferme et une tranche conditionnelle mais la demande d'autorisation d'occupation du domaine public à déposer auprès de la DDE portera sur les 4 ouvrages).

L'entreprise Espace Pur s'est par ailleurs engagée à effectuer gratuitement la reprise des deux épis (un 80 m et le 100 m de la Croix de Lorraine) qui ont été endommagés par les tempêtes de l'hiver.

### **Délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement des eaux usées**

M. LAVARDE expose que le service d'assainissement de la commune est constitué d'une station dépuratoire boues activées d'une capacité de 1900 EH mise en service en 1997, de 8,5 km de canalisation dont 1 km de refoulement et de 3 stations de relèvement. Il y a 257 abonnés. La station traite environ 45 000 m<sup>3</sup> chaque année et ses rendements épuratoires sont très bons. La charge reçue en période « hivernale » ne dépasse pas 800 à 850 EH en pointe, alors qu'elle a déjà atteint 2200 EH en pointe « estivale » (août 2005) pour une moyenne de 1200 à 1300 EH.

Le réseau et la station d'épuration sont exploités en affermage par la SAUR dans le cadre d'un

contrat de 12 ans qui se termine le 31/12/08. La procédure de délégation de service public est longue et spécifique.

Après avoir examiné les diverses possibilités d'exploitation (régie, divers types de délégation), sur la proposition de la commission environnement, le Conseil choisit à l'unanimité de poursuivre l'exploitation en délégation sous forme d'affermage pour une durée de 12 ans.

Le Conseil a également défini les modalités de désignation d'une commission d'ouverture des plis, spécifique à la procédure de délégation, et dont l'élection se fera lors d'une autre séance du conseil (3 titulaires, 3 suppléants).

### **Zonage, diagnostic et extension du réseau d'assainissement**

Sur le rapport de la commission environnement, M. THIBERGE présente au conseil la proposition de réaliser un zonage d'assainissement ainsi qu'un diagnostic du réseau.

Le zonage d'assainissement dont le principe a déjà été délibéré est nécessaire pour élaborer le PLU. Cette opération dont le coût est de 3900 € HT peut bénéficier d'une subvention de 60 à 80 % du Conseil général et de l'agence de l'eau. Il est aussi souhaitable qu'il soit mis à l'enquête en parallèle du PLU. Le Conseil décide de confier ce travail au cabinet Saunier et de solliciter une subvention auprès du Conseil général.

Par ailleurs, une étude complète du réseau d'assainissement est souhaitable avant d'engager des travaux de rénovation sur le réseau, à la fois pour des raisons techniques et financières. Ce diagnostic sera aussi très utile pour évaluer avec précision les conséquences d'une évolution de l'urbanisation sur les adaptations à apporter au réseau.

Sur le plan financier ce diagnostic devrait coûter au maximum 30 000 € et il serait subventionné à 60 % par le Conseil général et l'agence de l'eau Seine-Normandie. Les travaux effectués à la suite seraient subventionnés au moins à 25 % par le Conseil général et entre 0 et 35 % par l'agence de l'eau (sinon seulement 5 % de subvention totale).

Le Conseil décide à l'unanimité de réaliser un diagnostic du réseau et de solliciter des subventions du Conseil général et de l'agence de l'eau pour ce diagnostic.

Enfin pour permettre le raccordement au réseau d'assainissement du nouveau poste de secours qui sera construit en 2009 sous maîtrise d'ouvrage de BSM, le Conseil décide une extension du réseau sur environ 130 m entre la Platine et la route béton au droit du char. Le coût prévisionnel est de 23 410 € HT à imputer sur le budget d'assainissement. Deux subventions seront sollicitées : 15 % auprès du Conseil général et 35 % auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

### **Acquisition foncière**

Afin de permettre de terminer l'aménagement de la place de l'église, notamment pour réaliser une zone de retournement du bus scolaire et sécuriser la sortie de l'école par la rue du Carrefour, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain.

Sur la proposition du maire, le Conseil décide à l'unanimité l'acquisition d'environ 590 m<sup>2</sup> (parcelle AB 140 pour 195 m<sup>2</sup> et parcelle AB 10 pour 395 m<sup>2</sup>) auprès de Madame Lesage pour un montant de 15 euros /m<sup>2</sup>. Tous pouvoirs sont donnés au maire pour finaliser cette transaction dans les meilleurs délais.

### **Commission des impôts directs**

Dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal, la commission des impôts directs doit être renouvelée. Cette commission comprend 6 membres titulaires et 6 suppléants qui sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil arrête la liste suivante :

Membres titulaires (domiciliés dans la commune) :

Line Barruet-Ulrich	Jean-Ghislain Lepoivre
Bernard Fauvel	Yves Potin
Jean-Pierre Guilbert	Didier Pousset
Gérard Lahaye	Eric Barbé
Marie-Henriette Lejeune	Gérard Desvages

Membres suppléants (domiciliés dans la commune) :

Jacques Fouques	Jean-Michel Potin
Patrick Lavarde	Joel Thiberge
Daniel Lefrançois	Pierre Thiberge
Stéphanie Anquetil	Jacques Yvray
Patricia André	Christian LeMoal

Membres titulaires (domiciliés hors de la commune) :

Francis Delivet	Jules Leménager
-----------------	-----------------

Membres suppléants (domiciliés hors de la commune) :

Thérèse Lehodey	Jean-Pierre Bagot
-----------------	-------------------

### **Indemnité de régisseur**

En application de la délégation donnée au maire, quatre régies de recettes ont été créées : la première relative aux locations de la salle de la Ruche, la deuxième pour la perception des charges du gîte communal, la troisième pour percevoir les contributions aux activités organisées par la commune et la dernière pour le camping.

Les régisseurs nommés par le maire perçoivent une indemnité de régie proportionnelle au montant des recettes annuelles et permettant de couvrir leur assurance responsabilité.

En application du barème de référence fixé par arrêté du ministre chargé du Budget, le Conseil décide d'attribuer une indemnité annuelle de responsabilité fixée à :

- 110 euros pour Karine Fauvel pour la régie des activités communales
- 110 euros pour Sabrina Hue pour la régie des charges du gîte
- 110 euros pour Sabrina Hue pour la régie de la salle communale
- 160 euros pour Michelle Rapaud pour le camping

### **Répartition du montant des concessions du cimetière**

Sur la proposition du maire, le Conseil décide de répartir le produit des concessions du cimetière à hauteur de 2/3 pour le budget communal et 1/3 pour le budget du CCAS. Pour mémoire, le tarif des concessions applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007 est de : 440 € pour 30 ans et 550 € pour 50 ans au cimetière et 200 € pour 30 ans et 350 € pour 50ans au columbarium. Cette disposition ne s'applique pas à la cession de caveaux ou de cases de columbarium.

### **Subvention à l'association « Au Graye de l'eau »**

Le maire expose que l'association « Au Graye de l'eau » a pour but de gérer les actions visant à améliorer le bien être et les loisirs des personnes accueillies au centre médico éducatif du Château de Vaux. Il est prévu un séjour en Savoie pour 12 jeunes l'hiver prochain et l'association sollicite dons et subventions à cet effet. Le Conseil décide d'attribuer pour ce projet une subvention de 100 euros.

### **Désignation d'un délégué suppléant**

Le maire indique qu'il est nécessaire de désigner un délégué suppléant au comité de pilotage du site Natura 2000 des Marais de Graye-Ver s/mer.

Le Conseil choisit Line BARRUET-ULRICH pour assumer cette fonction.